



Règlement

HELL_ROAD_SPIDER (Édition 2023)

La HELL_ROAD_SPIDER est un événement organisé par l'association SPIDER BIKE CREW (ci-après, « l'Organisateur »). Cette deuxième édition se déroulera dans les départements de la Loire-Atlantique (44), de Maine et Loire (49) et de Vendée (85) les 7, 8, 9 et 10 avril 2023, avec un départ le 7 avril 2023 à 20:00, avec une fin le 10 avril 2022 à 14:00.

La participation à l'événement implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant (ci-après, « le(s) Participant(s) ») du présent Règlement et de toute consigne qui serait adressée par l'Organisateur aux Participants.

Concept de l'événement – UNE ITINÉRANCE ROUTE AVEC INITIATION AU BIVOUAC ROOTS & BIKEPACKING EN REGION PAYS DE LA LOIRE.

La HELL_ROAD_SPIDER n'est **pas une course, mais un brevet en solo ou en duo**. L'événement n'est **pas chronométré** et aucun classement officiel n'est établi. L'événement est régi par le **principe d'autonomie**, développé au chapitre "Modalités de l'événement".

Conditions et modalités d'inscription

- **L'inscription se fait uniquement en ligne via la plateforme HelloAsso (accès depuis le site internet www.spiderbikecrew.com). Le tarif de base par Participant Solo est fixé à 70€ et le tarif de base Duo est fixé à 110€. Des options peuvent être proposées avec des tarifs spécifiques.**
- **L'inscription est considérée comme un soutien participatif à l'association Spider_Bike_Crew.**
- **Avoir 18 ans le jour du départ.** Les mineurs, même accompagnés par un adulte/parent, ne seront pas acceptés.
- **Être médicalement apte à des épreuves d'ultra-distance.**
- **Dans le délai des 3 jours de l'événement, les participants seront couverts par l'assurance FFVÉLO.**
- **L'inscription est limitée en nombre de participants à 99 par traces.**
- **Pas de sélection.** Premiers arrivés, premiers servis.
- Une fois l'inscription validée, un **e-mail de confirmation** sera automatiquement envoyé à chaque participant.
- Un Groupe WhatsApp sera créé spécifiquement pour l'Event et sera obligatoire à chaque participant.

Désinscription et remboursement

En cas de désistement, l'inscription à la HELL_ROAD_SPIDER **n'est pas remboursable**. En effet, cette inscription est considérée comme un **Soutien Participatif** à l'association SPIDER_BIKE_CREW.

L'organisateur **s'engage** à envoyer aux participants qui se désisteraient la trace GPX de cet événement afin que ce dernier puisse rouler, à la date de son choix et sous sa responsabilité.

Les Participants ne peuvent pas échanger leur inscription.

Modalités de l'événement

Les Participants doivent être autonomes et gérer la nourriture ainsi que les incidents mécaniques ou physiques qui pourraient survenir. Les seules assistances autorisées sont celles que vous trouverez sur la route : magasins, restaurants ... ainsi que des personnes que les Participants croiseront sur le parcours, à condition que celles-ci ne soient pas des connaissances et que l'aide n'ait pas été préméditée.

L'organisateur rappelle qu'il s'agit d'un événement pouvant regrouper plusieurs types de vélos (Vélo Route, Vélo ITT, VTT, cyclo-cross et gravel bike, monster-cross, protos, tandem, fat ... etc) et orchestrés dans un esprit de « voyage sportif », de « challenge personnel » et d'une « initiation au bivouac & Bikepacking ».

Les Participants Solo et Duo doivent **suivre les tracés GPS fournis par l'Organisateur**. Chaque Participant doit donc disposer d'un dispositif lui permettant de suivre ce tracé. Le format de fichier fourni par l'Organisateur est un format GPX. Pour tout autre format, il faudra contacter l'organisateur au 06 87 86 93 91.

Des points de contrôle (checkpoints) pourront être mis en place sur le tracé, mais leur localisation ne sera pas communiquée aux participants.

Le Drafting est interdit sur l'épreuve. L'organisateur se réserve le droit de passer en DNF tout participant agissant de la sorte.

Les Participants Duo, doivent, tout au long de l'épreuve, être ensemble. Si l'un abandonne, l'autre abandonne aussi. Tous les passages de CP doivent se faire en Duo.

En cas d'abandon, les **Participants doivent être en totale autonomie**. Il est demandé d'informer les organisateurs, qui auront transmis des coordonnées à cet effet.

Tous les participants (es) devront respecter scrupuleusement toutes les consignes sans restriction liées au site d'accueil sans aucune réserve.

Les vélos à assistance électrique (VAE) ne sont pas autorisés*.

***Nous contacter pour plus d'informations secretaire@spiderbikecrew.com**

Pour être finisher de la HELL_ROAD_SPIDER vous devez accomplir le parcours de + ou – 666 Kms – 5400M de D+- dans un délai maximum de 66 heures en tenant compte de l'arrêt bivouac. Au-delà de ce délai, l'organisation ne pourra valider votre Brevet.

Annulation/report de l'Épreuve

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou reporter l'événement en cas de Vigilance Rouge produite par Météo France ou pour toutes raisons qui pourraient nuire à la sécurité des Participants ou tout contexte sanitaire.

Dans ce cas précis, les Participants seront prévenus par Mail et SMS avec les nouvelles modalités.

Sécurité et équipement.

- ✓ **Les Participants respectent le Code de la Route.** Ils doivent en outre rester maîtres de leur vélo et faire attention aux autres Participants ainsi qu'aux autres cyclistes et piétons potentiellement présents sur le parcours.
- ✓ **Équipements obligatoires**
 - **Casque**
 - Les cycles doivent être munis **d'un éclairage à l'avant et à l'arrière**, suffisamment puissant pour être visible à 100 mètres devant et à 150 mètres derrière. Cet éclairage doit être solidement fixé. À l'arrière, la diode rouge en fonction clignotante est recommandée. Depuis le 13 avril 2016, cet article R313-25 a donc été modifié et comporte notamment cette partie, applicable aux cyclistes (*les feux et signaux ne peuvent être à intensité variable, sauf ceux des indicateurs de direction, des feux de position arrière, des feux-stops, des feux de brouillard arrière et du signal de détresse*).
Il en résulte que le feu de position arrière d'un vélo peut être clignotant (mais pas celui de l'avant).
Vous pourrez utiliser sans crainte un feu arrière rouge clignotant pour être vu à vélo. Deux atouts, une meilleure visibilité, mais aussi une plus grande autonomie du feu arrière !
Il est fortement recommandé de prévoir le double éclairage avant et arrière, pour pallier une panne et donc à votre sécurité. L'éclairage doit être mis en marche dès la tombée de la nuit et jusqu'au lever du jour, ou dès que la visibilité devient insuffisante,
 - conformément au Code de la Route Français, le port d'un **vêtement de haute visibilité** (norme EN ISO 20471 ou EN 1150) est OBLIGATOIRE pendant les parcours de nuit.
Si votre vêtement de haute visibilité est masqué par un sac à dos, prévoyez un complément afin de vous rendre visible.
 - **Tous les Participants** devront avoir sur eux, tout au long de l'événement, une **couverture de survie** et/ou un **Sac de Bivouac d'Urgence type SOL Emergency Bivy**.
 - **Tous les Participants** devront avoir sur eux, tout au long de l'événement, un sifflet d'Urgence.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel dont pourraient être victimes **les Participants**, survenant du fait du non-respect de ces consignes ou de celles qui pourraient être données avant le départ.

Suivi et sécurité de l'évènement !

Sur chaque inscription, un montant de 38 € par participant sera reversé à DOT Vision pour l'utilisation d'un tracker de sécurité. Un lien vous sera fourni avant l'évènement pour en faire part à vos amis.

Chaque Participant devra fournir, le matin du départ, à l'organisation, une caution pour le Tracker de 160 euros par chèque ou espèces.

Il appartiendra à chaque Participant de prendre soin du tracker pour la durée de l'épreuve. La Caution de 160 euros sera retenue en cas de perte ou de dégradation.

Covid-19 :

L'urgence sanitaire n'est plus en vigueur à la date du 03 avril 2022.

Cet article est un outil de sensibilisation et d'information afin de limiter le risque d'exposition à la Covid-19. Elle ne déroge pas aux obligations réglementaires prises par l'Etat dans le cadre de la crise Covid-19.

Sauf changement de consignes dictées par le Gouvernement à la date de l'épreuve, il ne sera pas demandé à chaque **Participant** la présentation d'un Pass Sanitaire valide confirmant un certificat de vaccination complète (2 doses + 7 jours) ou un test PCR ou antigénique de moins de 72 heures ou un certificat de rétablissement de plus de 11 jours et de moins de 6 mois.

Il appartient aussi à chacun d'avoir un comportement responsable indispensable pour éviter toute contagion, protéger les plus vulnérables et ainsi faire lutter contre la pandémie.

Application des gestes barrières :

- **Se laver** les mains régulièrement ou friction de gel hydroalcoolique ;
- **Se couvrir** le nez et la bouche en toussant ou éternuant ;
- **Éviter** de se toucher le visage (nez, bouche, yeux) ;
- **Respecter** la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes ;
- **Respecter** la distanciation lorsque les participants roulent en groupe. Pas plus de 6 personnes dans un groupe avec une distance de 2 mètres entre chacun ;
- **Obligation** de porter un masque dès lors que les règles de distanciation ne sont pas applicables et que les participants sont à l'arrêt ;

Le bivouac Roots :

Le bivouac est un campement temporaire dans un endroit peu ou pas aménagé, généralement pratiqué en pleine nature par des personnes faisant des activités de plein air (randonnée, escalade, VTT, kayak, etc.) sur plusieurs jours. Un bivouac se fait du coucher du soleil à son lever, une seule nuit au même endroit et avec un campement léger et sommaire. Plus d'infos :

<https://www.lecampingsauvage.fr/legislation-et-reglementation/camping-sauvage-bivouac>

Les bivouacs seront libres sur la trace. Les participants pourront bivouaquer de façon sauvage ou totalement préparée (Hôtel/ Camping possible, mais sans suiveurs, on dit sans assistance).

Droit à l'image

Les organisateurs mettent un point d'honneur à produire de magnifiques clichés des participants. Pour être précises, les images prises par les photographes mandatés par les organisateurs leur appartiennent et pourront être utilisées par l'Organisateur, qui s'engage à n'utiliser les photos que pour le bien de la communication de l'Épreuve. Lors de l'inscription, les participants cocheront le droit à l'image.

Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement **interdit d'abandonner des déchets** (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours.

Amendement du Règlement

L'Organisateur se réserve le droit d'amender le présent règlement jusqu'au jour de l'évènement. Les Participants en seront avertis par mail. Le fichier mis à jour sera également mis à disposition sur le site web www.spiderbikecrew.com.

